













Ecole inclusive dans l'impasse : enseignant.es, AESH et élèves en souffrance

La dégradation des conditions de travail des agent.es de l'EN est sans précédent. Le nombre de démissions et les demandes du rupture conventionnelle augmentent de manière significative depuis quelques années. Le climat est délétère dans les écoles. Les injonctions de toutes sortes, les prescriptions pédagogiques se multiplient empêchant les personnels d'exercer leur métier dans les meilleures conditions. La lettre ministérielle reçue début décembre ne fait qu'amplifier le mal être enseignant : mépris, injonctions, liberté pédagogique bafouée...En Seine-et-Marne, les conditions d'inclusion sont indignes et provoquent de la souffrance chez nos collègues.

En effet, l'école inclusive est actuellement dans une impasse. C'est aujourd'hui une source de travail empêché altérant les conditions d'enseignement pour les élèves comme les conditions de travail des enseignant.es et des AESH. Les équipes se retrouvent seules pour gérer comme elles peuvent l'inclusion des élèves en situation de handicap.

De nombreux témoignages prouvent dans bien des situations, qu'il n'est plus question d'école, d'apprentissage, de progrès scolaires quand il s'agit d'inclure des élèves qui nécessitent des soins et des équipes multidisciplinaires formées permettant de répondre à leurs besoins et aux notifications de la MDPH.

Ces situations illustrent la volonté de notre hiérarchie de faire de l'école une variable d'ajustement pour pallier le manque de structures adaptées et de personnels spécialisés lorsqu'ils sont nécessaires. Les politiques publiques engagées en matière de handicap à l'école depuis maintenant 18 ans ont apporté la preuve que la scolarisation seule, sans aucun moyen correspondant aux besoins des élèves en situation de handicap (enseignement spécialisé, voire en établissements médico éducatif) n'est pas tenable pour certains élèves.

Nous n'ignorons rien des besoins et des attentes légitimes des parents d'élèves, inquiets et soucieux de l'avenir de leurs enfants. Il appartient à l'Etat d'y répondre en partant des besoins et non des moyens qu'il compte allouer. Dans le contexte d'une austérité généralisée et permanente, tout le monde comprend que l'acte II de l'école inclusive est le véhicule qui servira à réduire tous ces moyens absolument nécessaires. C'est bien ce que préparent les annonces faites lors du conseil national du handicap.

services coordonnés, en partenariat avec les écoles, les collèges et les lycées »
Fusion des AESH et des AED pour créer des « accompagnants à la réussite scolaire »
Transformation de PIAL en Pôle d'accompagnement à la Scolarité faisant de l'Education Nationale le prescripteur et le payeur des mesures d'accompagnement des élèves en situation de handicap
Transformation des enseignants spécialisés en prescripteurs de « bonnes pratiques » en lieu et place de la prise en charge des élèves à laquelle ils ont été formés

Fin des établissement médicosociaux qui devraient « se transformer pour devenir des plateformes de

A terme, il s'agit ni plus ni moins de réduire davantage ce qui est notoirement insuffisant pour répondre à des exigences budgétaires et non aux besoins des élèves.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il est impérieux d'agir collectivement pour que l'inclusion des élèves en situation de handicap dans nos classes se fasse au bénéfice de toutes et tous et non au détriment de chacune !

- Arrêt de l'acte II de l'école inclusive
- Retrait/Abrogation de l'article 53 du projet de loi de finance

- Recrutement massif d'AESH sur la base de la création d'un statut de fonctionnaire de catégorie B à n'importe quel moment de l'année
- Arrêt de la mutualisation des AESH : Respect des heures notifiées
- Arrêt des notifications sans volume horaire précis
- Remplacement des AESH en cas d'arrêt
- Arrêt des mesures de transformation des enseignants spécialisés en personnel ressource
- Retour d'une véritable formation à l'enseignement spécialisé d'au moins 750 heures sur la base d'options (A, B, C, D, E, F, G) qui tiennent compte de la nature des différents besoins et handicaps
- Une augmentation du nombre de places dans les établissements spécialisés qui permettent d'assurer que les orientations soient respectées
- Des RASED complets dans toutes les circonscriptions de Seine-et-Marne : L'augmentation du nombre d'enseignant.es spécialisé.es, psyEN, infirmières et médecins scolaires, enseignant.es référent.es, enseignant.es surnuméraires..
- Accompagnement des élèves dont le dossier MDPH est en instance

Les OS signataires appellent l'ensemble des collègues à signer la pétition, à définir les revendications par établissement et à participer massivement au rassemblement qui se tiendra le mercredi 24 janvier 2024 à 14h devant la DSDEN.

Nom Prénom	Etablissement	Ville